



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 6609

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dispositions susceptibles d'être mises en oeuvre concernant les pensions des retraités. En effet, malgré l'indéniable volonté du nouveau Gouvernement de favoriser les personnes ayant un faible revenu, de nombreux retraités connaissent de graves difficultés pour vivre décemment. Ne serait-il pas possible, dès lors, de procéder à l'augmentation du minimum contributif, des pensions du régime général inférieurs au SMIC, des pensions de réversion avec des modifications des règles de cumul. L'indexation des pensions du régime général sur les salaires ainsi que l'application du minimum contributif pour les pensions liquidées avant le 31 mars 1983 serait un signe fort en direction des retraités. De même, la mise en place d'une véritable prestation autonomie dépendance incluant une prestation légale relevant de la logique de la protection sociale fondée sur des critères définis normalement, d'un montant permettant de couvrir les frais réellement engagés par les intéressés attribuée à tous les ayants droit quel que soit leur mode d'hébergement dès l'âge de soixante ans serait une avancée considérable pour les retraités les plus défavorisés. De plus, de trop grandes disparités sont constatées entre le rural et l'urbain, il serait donc judicieux que cette prestation soit gérée par la sécurité sociale et non par les conseils généraux, financée par la solidarité nationale et accompagnée d'une formation des personnels intervenants. Il souhaiterait donc connaître son sentiment à cet égard et savoir si elle entend prendre des dispositions allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6609

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4146